

Séance du 05 Septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le cinq Septembre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 22 Août 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK- Yohan COGET-Jean-François DEWAMIN - Christian LEVECQUE-Mickaël SAINT-SOLLIEUX - Florent SAVARY- Éric ZENOBEL.

Secrétaire de séance : Anne Mauger

Etait présente Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etaient excusés : Mesdames Joëlle FRANQUEVILLE et Julie STEFANOVIC –PERDIGEON
Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN et Didier FOURNIER.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON

Jean-Philippe CHRETIEN à Éric ZENOBEL

Didier FOURNIER à Jean-François DEWAMIN

Joëlle FRANQUEVILLE à - Anne MAUGER

Julie STEFANOVIC –PERDIGEON à Dominique LENGLET.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 Juin 2023
2. DM régularisation Budget M 49
3. DM régularisation Budget M 57 (Amortissements)
4. Barème Tickets de cantine 2023/2024
5. Point sur la rentrée scolaire 2023/2024
6. Baux de location (avenants)
7. Révision commission électorale
8. Toiture local service technique
9. FDE 80 projet rue d'Omiécourt
10. RH
11. Espaces Naturels Sensibles
12. -Système de protection SYSTEO
13. Créance US Cléry
14. Devis Elagage
15. Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures. Monsieur le Maire salue la présence d'un représentant du Courrier Picard et demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Point ajouté à l'ordre du jour :

-Entrée Eglise

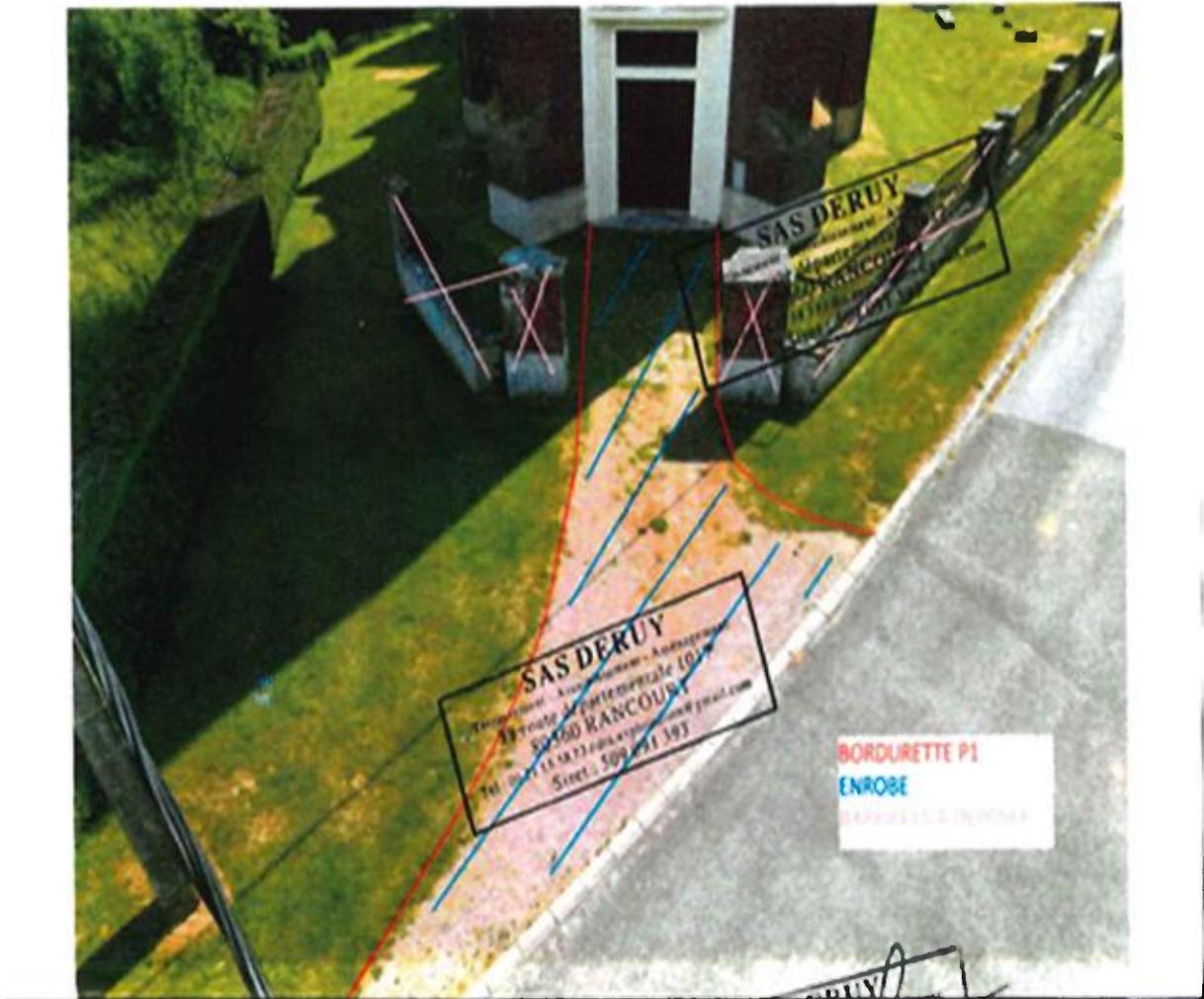
1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 Juin 2023

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 06 Juin 2023.

2. Entrée Eglise Délibération n°2023-09-01

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis établis par les entreprises AT2H et SAS DERUY au sujet des travaux d'aménagement de l'entrée de l'Eglise.



Comparatif devis AT2H et SAS DERUY pour les travaux d'accès de l'Eglise

	MONTANT HT	MONTANT TTC
AT2H	10 830,00 €	12 996,00 €
DERUY	9 931,60 €	11 917,92 €

Après examen détaillé et délibération, les membres du Conseil votent à l'unanimité l'attribution des travaux à l'entreprise SAS DERUY pour un montant de 11 917.92 € TTC

3. DM régularisation Budget M 49 Délibération n°2023-09-02

Monsieur le Maire propose à la demande de la trésorerie de prendre une DM pour équilibrer le budget du service EAU 2023.

DM BUDGET M 49

Chapitre et Article	Montant
BUDGET EAU	
DF Chapitre 62 Autres Services Extérieurs - Article 621 Personnel extérieur au service	-14 500 €
DF Chapitre 62 Autres Services Extérieurs - Article 628 Divers	-500 €
DF Chapitre 62 Autres Services Extérieurs - Article 6218 Autres personnels extérieurs	+15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les modifications ci-dessus sur le budget sur le service EAU 2023.

4. DM régularisation Budget M 57 (Amortissements) Délibération n°2023-09-03

Monsieur le Maire propose à la demande de la trésorerie de prendre une DM pour équilibrer le budget de la Commune M 57 2023.

DM BUDGET M 57 AMORTISSEMENTS

Chapitre et Article	Montant
BUDGET COMMUNE	
DF Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions	
Article 681 dotations aux amortissements	+ 1 200 €
RF Chapitre 75 autres produits de gestion courante	
Article 7588 autre produit divers de gestion courante	+1 200 €
DI Chapitre 21 immobilisations corporelles	
Article 2131 immobilisations corporelles	+ 2 800 €
RI Chapitre 28 amortissement des immobilisations	
Article 28041512 GFP de rattachement bâtiments et installations	+ 2 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les modifications ci-dessus sur le budget de la Commune 2023.

5. Barème Tickets de cantine et garderie 2023/2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le fournisseur de repas API a révisé ses tarifs entraînant une augmentation de 10 %.

Malgré cette hausse du coût des repas, monsieur le Maire propose de ne pas changer le tarif du ticket de cantine de 4 euros.

Le barème du ticket de garderie reste également inchangé à 1 euros.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de maintenir le tarif du ticket de cantine à 4 euros et le tarif du ticket de garderie à 1€

6. Point sur la rentrée scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire précise que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions et évoque les travaux réalisés au cours des deux derniers mois. Désormais, toutes les classes ainsi que le bureau de la Directrice sont regroupés dans un seul et même bâtiment ce qui a nécessité des travaux d'aménagement : pose d'un sol stratifié, travaux d'électricité, dépose et pose d'un TBI, achat de

rideaux occultants, achat d'un PC pour la Directrice, aménagement des deux classes (transfert du mobilier scolaire, pose d'un tableau blanc et de tringles).

Madame Mauger fait un point sur les effectifs : 28 élèves dont 17 en Maternelle-CP et 11 en Primaire (CE1, CE2, CM1 et CM2).

Les effectifs de la cantine restent les mêmes, ceux de la garderie sont plus élevés que l'an dernier.

Monsieur le Maire ajoute qu'une convention sera signée avec le SISCO de BARLEUX car depuis la rentrée, une enfant de la commune de Flaucourt est inscrite à l'école.

Le conseil municipal prend note et approuve toutes ces informations.

7. Baux de location (avenants) Délibération n°2023-09-04

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les baux du Marais de Buscourt sont indexés sur l'indice INSEE des prix à la consommation et qu'au vu de leur très forte augmentation, il est nécessaire de faire un avenant à ces deux baux en déterminant un loyer fixe de 4000 € pendant la durée de ces deux baux afin que les locataires n'aient pas à subir une inflation non adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le blocage du prix de location pendant le bail qui prend également en compte le fait qu'actuellement les parcelles d'étang concernées subissent périodiquement le phénomène invasif par la myriophylle qui réduit l'utilisation pleine de la surface d'eau et de faire un avenant aux deux baux aux conditions suivantes : un loyer de 4000 € pour chacun des baux à compter du 1^{er} Janvier 2023 et jusqu'à l'expiration du bail, et de donner délégation à Monsieur le Maire pour la signature des nouveaux baux.

8. Révision Commission Electorale

Monsieur le Maire informe qu'à la demande des services de la Préfecture les membres de la commission électorale ont été mis à jour.

Révision Commission Electorale

Membres	Titulaire/ Suppléant	Civilité	Nom	Prénom
Conseiller Municipal	Titulaire	M	SAVARY	Florent
Conseiller Municipal	Suppléant	M	DEWAMIN	Jean-François
Délégué de l'Administration	Titulaire	M	VELU	Bruno
Délégué de l'Administration	Suppléant	M	DELOFFRE	Jean-Luc
Délégué du Président du Tribunal Judiciaire	Titulaire	M	RAT	Christophe
Délégué du Président du Tribunal Judiciaire	Suppléant	Mme	DEGRASSET	Fabienne

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau des membres de la commission électorale.

9. Toiture local service technique Délibération n°2023-09-05

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée des travaux d'urgence à effectuer sur une partie de la toiture des services technique. Afin de remédier aux fuites lors des épisodes de pluie, il y a lieu de prévoir le remplacement des tuiles avant sous toiture sur un pan du bâtiment.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de Cléry Toiture pour un montant de 5 214,60 € TTC pour une intervention avant la saison hivernale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord et mandate M le Maire pour passer commande à la société Cléry Toiture pour un montant de 5 214,60 € TTC

10. FDE 80 projet rue d'Omiécourt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'effacement de la ligne M T rue d'Omiécourt avance avec les services de la SICAE et de la FDE. Monsieur le Maire précise qu'il est actuellement en discussion avec ses services afin que des travaux soient pris en compte dans le cadre d'un renforcement du réseau et donc sans conséquences sur le budget communal. Il y aura toutefois besoin d'équiper la rue de nouveaux points d'éclairage, à notre charge, précisant cependant être en partie subventionnés. Monsieur le Maire reviendra sur le sujet au fil de l'avancement du dossier.

11. Ressources Humaines Délibération n°2023-09-06

Monsieur le Maire propose la création à compter du 01 Novembre 2023 d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le grade d'agent technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la création à compter du 01 Novembre 2023 d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le grade d'agent technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

Délibération 2023-09-07

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures .

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01 novembre 2023 comme suit :



Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif	1 Temps Non Complet 30H
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet 35H
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 Temps Complet 35H
	Adjoint technique	1 Temps Non Complet 30H 2 Temps Non Complet 15 H 1 Temps Non Complet 3,42 H
Filière Médico-Social ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1 Temps Complet 35 H

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} Novembre 2023.

Délibération n°2023-09-08

Monsieur le Maire propose, suite à l'avis favorable du Comité Technique du 05 Septembre 2023 de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe comportant 30 heures de travail par semaine pour créer simultanément à compter du 01 Octobre 2023 un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe comportant 30 heures de travail par semaine pour créer simultanément à compter du 01 Octobre 2023 un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.



Délibération 2023-09-09

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de corriger la délibération du 06/12/2022 concernant l'accroissement temporaire d'activité pour la période du 08 Décembre 2022 au 06 Janvier 2023 inclus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 08 Décembre 2022 au 06 Janvier 2023 inclus.

12. Espaces Naturels Sensibles

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le relevé des échanges du comité de gestion de l'espace naturel sensible qui s'est tenu le 10 Mai 2023 dans l'enceinte de la Communauté de Communes de la Haute Somme à Péronne en présence de Franck BEAUVARLET, vice-président du Conseil Départemental de la Somme en charge de l'environnement et de la transition énergétique.

Lors de ces échanges, Monsieur le Maire est intervenu en précisant :

- que le parking rue Anne Marie Vion est trop souvent en eau et pourrait être refait à l'entrée, afin d'être plus accueillant,
- que la commune organise la fête des étangs le 14 Juillet et qu'à cette occasion Vincent Crul (guide Qualinat) anime des visites guidées du parcours des oiseaux et
- que les visiteurs du site mériteraient une entrée plus décente.

Le Conseil Municipal approuve les interventions de Monsieur le Maire.

13. Système de protection SYSTEO

La Société SYSTEO a établi le chiffrage d'un nouveau système d'alarmes pour la Mairie et les services techniques. Le Montant du devis s'élève à 1 929,69€ TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire et des membres présents, l'assemblée décide, pour le moment de ne pas donner suite à cette proposition.

14. Créance US Cléry

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, un courrier de la Ligue de Football des Hauts de France adressé à Monsieur le Président de l'US de Cléry sur Somme avec copie à la Mairie, au sujet d'une créance de 1 925€. A ce jour le club est enregistré en tant qu'inactif auprès de la ligue de Football des Hauts de France, mais aurait omis d'après la Ligue de Football des Hauts de France de solder son compte.

Le conseil municipal prend note de cette information.

15. Devis Elagage

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de couper ou d'élaguer les arbres morts, qui menacent de tomber sur le territoire. Il soumet le devis de l'entreprise Delattre d'un montant de 1 260 € HT pour une intervention début octobre.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

16. Questions diverses

- ↪ Monsieur le Maire informe l'assemblée du renouvellement du matériel informatique de la Mairie imputable et prévu sur le budget de l'Eau M 49. (Facturations et relevés)
Le chiffrage remis par Péronne Bureau, y compris transfert des données s'élève à 1 478,00 € HT.

L'ensemble des membres présents approuvent le remplacement de l'ancien matériel vétuste.

- ↪ Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un audit externe initié par la CCHS sur les contrats d'assurance des 60 communes la composant. Le but de la CCHS étant de mutualiser les contrats afin d'obtenir de meilleures garanties.

Après retour de la société mandatée à savoir RISK Partenaire, il apparaît que les conditions négociées pour et par notre Commune avec l'AMP restent avantageuses et qu'il ne sera donc pas nécessaire d'adhérer à un éventuel appel d'offre groupé avec la CCHS.

- ↪ Dans le cadre des travaux du Canal Seine Nord Europe, il y aura lieu de signer une convention avec la SCSNE pour la déviation de la conduite d'eau de la RD 938. Notre collectivité prendra en charge et la SCSNE remboursera les dépenses pour l'ensemble à savoir :

Devis assistance à maîtrise d'ouvrage

Marché de maîtrise d'œuvre

Marché d'exécution des travaux

Monsieur le Maire reviendra sur le sujet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- ↪ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la lettre de remerciement au Conseil de Madame Surcin pour l'attention portée lors du décès de son fils Pascal.

- ↪ Madame Valérie Bisbrouck, Conseillère Municipale, interroge sur le devenir du lieu-dit : « la Bassée ». Monsieur le Maire expose que le site de « la Bassée » fait partie de l'histoire du village et du site environnant de l'Eglise Saint Martin, l'emplacement est actuellement sous bail avec le riverain qui en assure l'entretien.

Après un tour de table des membres présents, et échange sur le sujet ; l'assemblée à la majorité souhaite que le site reste la propriété du patrimoine communal associé à l'Eglise Saint Martin, dont l'inscription aux monuments historiques est en discussion. Cependant, l'assemblée est favorable au maintien et au renouvellement du bail en cours avec le riverain qui en assurera l'entretien.

Monsieur le Maire rappelle que selon le calendrier établi en début d'année la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le **Mardi 3 Octobre 2023 à 20 h en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h 15.

